

□
15/07/21

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE
SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 26 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **jeudi 8 juillet 2021**, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Mona GUIOMARD – Jean-Pierre BLANDIN – Yannick JOLIVET – Nicolas BUFFET - Solenne TRELOHAN - David MAINCENT à partir de la question 5 - Ludovic BOCQUET à partir de la question 5 - Jean-Luc MIGNON – Tobias HOLTIEGEL à partir de la question 2 – Christine GALLISSON à partir de la question 1bis – Serge BUCHET

Absents et pouvoirs :

Mme Adélaïde BIZEUL, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mona GUIOMARD

Mme Bénédicte DOUAUD, absente excusée, qui a donné pouvoir à Solenne TRELOHAN

M. David MAINCENT, absent excusé pour les questions 1 à 4

M. Tobias HOLTIEGEL, absent excusé pour les questions 1 et 1bis

Mme Christine GALISSON, absente excusée pour la question 1

M. Ludovic BOCQUET, absent excusé pour les questions 1 à 4

Secrétaire : Madame Solenne TRELOHAN a été désignée secrétaire de séance.

N°2021-07-01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2021

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

N°2021-07-01bis - ASSAINISSEMENT : signature du marché de travaux pour réhabilitation et extension du réseau Rue de Graslin et chemin de Boguais

Tout d'abord, accord des membres pour que la question soit débattue car elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour.

Il rappelle que lors de la séance précédente, le Conseil Municipal avait confié les travaux à l'entreprise COCA Atlantique, seule offre reçue à la suite de l'avis d'appel d'offres. Avant de lui notifier cette décision, l'entreprise dont on avait reçu les pièces administratives mais pas l'offre financière a été prévenue que pour ce motif, elle n'avait pas été retenue. Elle a pris contact avec la mairie en démontrant qu'elle avait bien déposé l'offre financière sur le site de Mégalis. Avec l'assistance du site, nous avons pu récupérer l'offre financière qui avait été déposée dans les temps.

Elle a été transmise pour analyse au maître d'œuvre, selon les critères énoncés dans la consultation c'est à dire :

- Critère prix : 50 points
- Valeur technique : 30 points
- Délai : 20 points

15/07/21

Selon ce rapport, le Conseil Municipal est amené à prendre une nouvelle décision : soit confirmer que les travaux sont confiés à l'entreprise COCA soit ils sont confiés à la 2^{ème} entreprise, ALRE TP.

Conclusion du rapport du maître d'œuvre après analyse : il propose au maitre d'ouvrage de retenir l'offre d'ALRE TP qui est le mieux-disante en application des critères de sélection fixés dans le règlement de consultation.

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité, il décide de confier les travaux à l'entreprise ALRE TP - P.A. Pen Er Pont – 56400 PLOEMEL pour un montant de 46.000 € HT et il autorise M. le Maire à signer le marché avec ALRE TP ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Précision de M. le Maire sur la future étude diagnostique du réseau d'assainissement Eaux Usées : compte tenu du raccordement du réseau d'assainissement eaux Usées de la Commune de Pluherlin sur la station d'épuration de Rochefort-en-Terre, l'étude diagnostique sera probablement et simultanément réalisée sur le réseau de Pluherlin afin d'avoir une vision globale des réseaux raccordés à la station d'épuration ; une demande sera faite dans ce sens auprès du SIAP de Questembert, délégataire de la Commune de Pluherlin en matière d'Assainissement Eaux Usées.

Nicolas Buffet demande également que soit étudiée la capacité du réseau par rapport aux habitations actuelles et futures.

N°2021-07-02 - REGION : PLAN PLURIANNUEL DE MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES MATERIELS ET IMMATERIELS 2021-2026

Rappel : depuis 2010, un Plan d'Aménagement Patrimonial (P.A.P.) était établi par la Commune, P.A.P. triennal, définissant les axes de travaux éligibles aux subventions de la Région, au titre des Petites Cités de Caractère de Bretagne. Le dernier en date couvrait la période 2017-2019, prorogé jusqu'au 30/06/2021 (cf délibération n°2021-01-03 du 14/01/2021).

Ce P.A.P. a été remplacé par **le Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines Matériels et Immatériels**. Pour établir ce document, l'association des Petites Cités de Caractère de Bretagne a élaboré une note méthodologique et des réunions explicatives ont eu lieu fin 2020. Ce document est une prospection sur les projets communaux, afin qu'ils puissent être éligibles aux subventions de la Région. Pour autant, la Commune ne s'oblige pas à tous les réaliser d'ici 2026.

Chacun a pu prendre connaissance du **projet établi, qui s'articule autour de 4 axes** :

- **Axe 1** : une commune plus accueillante
A savoir : sécuriser, valoriser la place au piéton et au vélo dans la cité et gérer le stationnement (soit des mesures structurantes)
- **Axe 2** : une politique patrimoniale volontariste
Entretien et restauration des bâtiments publics tels que l'église, le château, l'ex-Poste, les chapelles, les lavoirs, les murs de soutènement mais également soutien à la restauration des bâtiments privés
- **Axe 3** : une transition vers un tourisme différent
Développer l'offre culturelle
- **Axe 4** : l'habitant dans la cité

M. le Maire demande si ce document soulève des observations/rectifications et le soumet au vote, sachant qu'il couvre la période de la mandature.

Observations :

- Rajouter qu'une convention a été signée avec la L.P.O.

- les membres conviennent qu'ils enverront leurs observations et commentaires pour le 14/07/2021 au plus tard

Décision du Conseil Municipal : il vote à l'unanimité (mais avec une réserve) le Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines Matériels et Immatériels présenté pour la période 2021-2026.

N°2021-07-03 - RECOURS A UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR REFLEXION ET FAISABILITE DU DEVENIR DU CHATEAU

Partant du constat que les souhaits sur le devenir du château sont multiples, M. le Maire propose aux membres de faire appel à un bureau d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mission suivante : réfléchir aux différentes destinations possibles du château et de ses annexes et les chiffrer. Le Conseil Municipal aurait ensuite toutes les données techniques et financières pour prendre une décision sur le devenir du château et de ses annexes.

Exemple de ces choix multiples, en tenant compte de la contrainte matérielle suivante : le château n'a pas une grande superficie

- l'étude EntreLieux fait ressortir la volonté de redonner la place à l'habitant dans la cité
- la DRAC souhaite plutôt en faire un musée.
- Prendre en compte la proximité du circuit de Grande randonnée pour en faire des chambres d'hôtes.
- tenir compte du passé de ce château.

Il demande l'autorisation de consulter différents bureaux d'études spécialisés dans ce type d'immobilier, consultation en association avec l'Architecte des Bâtiments de France et la commission des travaux.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour cette consultation et autorisation à M. le Maire de signer l'offre mieux disante, après examen en commission des travaux.

N°2021-07-04 – CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE CHARGÉE DE LA REQUALIFICATION DES ENTRÉES DE VILLE ET CRÉATION DE CONNEXIONS DOUCES

Conformément à la délibération n° 2021-04-04, le CAUE a établi le cahier des charges pour la consultation de maîtres d'œuvre chargés de la requalification des entrées de ville et de création de connexions douces.

L'accessibilité sera également à prendre en compte.

Ce document a été présenté par le CAUE à la commission des travaux le 28/06/2021 et un exemplaire remis à chaque membre du Conseil Municipal. Il définit le contenu de la mission et le périmètre concerné par cette opération.

Observations du Conseil Municipal : Néant

Par conséquent, M. le Maire propose de lancer la consultation avec dépôt des offres pour septembre étant précisé que la 1^{ère} consultation se fait sur dossier et la 2^{nde}, sur audition des bureaux choisis.

NB : Le CAUE assiste la Commune dans l'examen des offres

Ce programme s'étalera sur la durée de la mandature et est forcément conditionné par les moyens financiers de la collectivité.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour cette consultation et autorisation à M. le Maire de signer les documents s'y rapportant.

15/07/21

N°2021-07-05 – SALLE POLYVALENTE : CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE

Lors de séances antérieures, M. le Maire a demandé aux membres de réfléchir au devenir de la salle polyvalente : souhaite-t-on la restaurer/l'agrandir/la démolir et opter pour une construction nouvelle, au même emplacement ?

Il propose de consulter des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre.

Un débat s'ensuit sur le type de salle souhaitée : prévoit-on également une salle pour les réunions d'associations ? pour la pratique d'activités sportives ? Veiller à ce que les projets ne se concurrencent pas (cf la question sur le devenir du château)...

En conclusion, M. le Maire propose aux membres la solution suivante : soit la réflexion se poursuit pendant l'été soit on lance maintenant la consultation d'un maître d'œuvre. Il précise en outre que ce projet est susceptible de bénéficier de subvention dans le cadre du projet de contrat Etat-Région mais seulement si le projet se réalise au même endroit et n'occupe pas de nouveau terrain nu.

Serge Buchet demande que les rochefortais soient consultés.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour la consultation et autorisation à M. le Maire de signer les documents s'y rapportant.

N°2021-07-06 – MURS DE SOUTÈNEMENT : CONSULTATION POUR LANCER LES TRAVAUX

Les murs de soutènement chemin des Venelles et rue de la grêle sont en cours d'acquisition (bornage le 02/07/2021) et les accords de subventions ont été notifiés (taux de subvention global : 77%).

Par conséquent, M. le Maire propose de lancer la consultation pour ces travaux et sollicite l'autorisation de signer l'offre moins ou mieux-disante selon les critères qui seront retenus.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour la consultation et autorisation à M. le Maire de signer les documents s'y rapportant.

N°2021-07-07 – EGLISE/PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN/LOT MACONNERIE-PIERRE DE TAILLE : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Conformément à la délibération n°2021-01-05 du 14/01/2021, une consultation a été faite auprès de trois entreprises (liste non exhaustive fournie par le SDAP 56) pour le lot Maçonnerie – Pierre de Taille du programme pluriannuel d'entretien de l'église 2021-2023 (3 tranches) avec une réponse demandée pour le 02/07/2021. Deux réponses ont été réceptionnées, elles ont été transmises pour analyse au SDAP 56.

Il est proposé aux membres de suivre l'avis du SDAP56 et d'autoriser M. le Maire à signer le marché le mieux noté et les pièces s'y rapportant, ainsi que les marchés actualisés des autres lots (cf ci-dessous)

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

S'agissant de l'actualisation des prix par les entreprises titulaires des lots Vitraux – Métallerie/ferronnerie – Toiture (les marchés initiaux datant de 2015), les résultats sont :

		Marché initial € HT	Marché actualisé HT
Lot Métallerie-Ferronnerie HELMBOLD - Corps-Nuds (35)	tranche 2021	5 634,80	6 649,07
	tranche 2022	2 790,00	3,292,20
	tranche 2023	9 234,40	10 896,00
Lot Vitraux HELMBOLD - Corps-Nuds (35)	tranche 2021	8 770,00	10 348,60
	tranche 2022	/	/
	tranche 2023	5 140,00	6 065,20
Lot Toiture AR TOITURES - Bohal	tranche 2021	2 823,05	3 147,87
	tranche 2022	7 366,81	8 233,96
	tranche 2023	8 104,01	9 057,77

Ces actualisations ont été transmises à l'A.B.F. le 21/05/2021.

Reste le marché Sécurité Protection de la Santé (SPS) signé avec le Bureau VERITAS, pour un montant initial de 3.780 € HT et dont il reste à payer 3.325 € HT. L'entreprise n'a pas répondu à la demande d'actualisation des prix.

Sur cette base chiffrée de travaux, une **demande de subvention sera à déposer auprès de la DRAC et une subvention complémentaire sera à solliciter auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la tranche 2021**. Les demandes sont à déposer chaque année pour chaque tranche.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

Problème des **blocs de sécurité** dont l'installation a été demandée par la Commission de Sécurité lors de sa dernière visite : l'Adjoint délégué aux travaux fait part des difficultés rencontrées pour obtenir un devis pour cette installation : aucun électricien ne répond devant la difficulté technique (volonté de dissimuler les fils électriques dans ce bâtiment classé Monument Historique).

N°2021-07-08 – ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES VENELLES : installation d'un lampadaire

Comme suite à la demande d'un riverain du chemin des Venelles, un devis a été sollicité auprès de Morbihan Energies pour l'installation d'un lampadaire supplémentaire pour pallier au « trou noir » constaté.

15/07/21

Le devis s'élève à 7.200 € TTC, déduction faite de la contribution de Morbihan Energies, le reste à charge pour la Commune est de 5.400 € TT€.

Ce type de travaux est éligible à la subvention de la Région au titre des Petites Cités de Caractère (20% du montant HT) mais la Commune ne peut en déposer plus de 2 par an. Un dossier a d'ores et déjà été déposé pour la restauration des murs de soutènement et le second le sera incessamment pour les travaux d'entretien de l'église

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux et autorisation à M. le Maire de signer la convention correspondante avec Morbihan Energies.

N°2021-07-09 – PERSONNEL : PROJET DE RECRUTEMENT D'UN APPRENTI POUR LE SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL

Comme évoqué lors de la séance précédente, Jean-Pierre Blandin soumet aux membres le projet de recruter un apprenti pour le service technique, dans l'optique de former un jeune mais aussi pour tenir compte des départs en retraite progressifs mais à court terme de la totalité des agents du service technique et enfin, pour faire face au besoin de personnel du service, en matière d'espaces verts/fleurissement.

L'apprentissage permet en effet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, formation qui s'achève par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Les aides financières potentielles sont : 3000 € de l'Etat pour l'aide à l'embauche, 1.000 € de la Région, participation du CNFPT au coût de la formation (déduite sur la facture du CFA).

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- De recourir à l'apprentissage
- De conclure par conséquent à compter de septembre 2021 un contrat d'apprentissage pour le service technique municipal, pour préparation du diplôme suivant : BEP, baccalauréat professionnel, brevet professionnel pour une durée de formation de 2 ou 3 ans selon le diplôme préparé
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

15/07/21

N°2021-07-10 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « Rochefort en fête » POUR MANIFESTATION DES 7 & 8/08/2021 DANS LE PARC DU CHATEAU

Mona GUIOMARD soumet aux membres le projet de convention avec l'association « Rochefort en fête » relative aux conditions d'organisation de la manifestation des Médiévales prévue dans les parc et jardin du château les 7 et 8 août 2021.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour autoriser M. le Maire de signer la convention 2021 avec l'association « Rochefort en fête ».

N°2021-07-11 – AFFAIRES SOCIALES

Mr le Maire soumet une **demande d'aide financière au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** (suivant la convention passée entre la Commune et le Département), pour les impayés d'eau et d'énergie.

Les aides sont accordées selon les ressources du demandeur et plafonnées selon la composition du foyer : 350 € pour une personne seule et 450 € pour 2 personnes et plus, pour l'année.

- La demande porte sur des impayés d'énergie d'un montant de 1.489,98 € et des impayés d'eau d'un montant de 513,26 €.

Le comité des affaires sociales a décidé d'accorder une aide de 450 € (qui sera remboursée partiellement par le Département à la Commune)

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour le versement de cette aide dont les coordonnées du bénéficiaire sont détaillées en annexe 1 de la présente délibération.

La deuxième demande concerne les **colis alimentaires** : un habitant a demandé à en bénéficier, ce qui a été accordé par le comité des affaires sociales, au vu des justificatifs de revenus fournis.

Décision validée par le Conseil Municipal pour attribution des colis alimentaire dont les coordonnées du bénéficiaire sont détaillées en annexe 2 de la présente délibération.

N°2021-07-12 – QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués pêle-mêle les sujets suivants :

- Question de l'accès à la cour de l'école publique pendant les vacances scolaires, utilisée comme parking par certains titulaires de badges d'accès
- Information sur la présence de M. le Maire et des Adjointes pendant la période d'été
- Exposition dans l'église, sans autorisation préalable et sans lien apparent avec le culte
- Question sur la mise en place d'une subvention pour acquisition de récupérateurs d'eau de pluie : sera débattue ultérieurement
- Recherche de bénévoles pour l'organisation du bal du village le 24/07/2021
- Question sur l'opportunité pour le garde-Champêtre communal de travailler certains week-ends d'affluence (comme lors du vide-grenier le 05/07/2021).

La séance est levée à 20 h 50